



Syndicat des Cols bleus regroupés de Montréal

SECTION LOCALE 301



# INFO-ÉVALUATION

## JANVIER 2024

### **Votre source d'information des dossiers d'évaluation**

**1. Horticulteur(trice) spécialisé(e) - Biodôme (création) :**

La rémunération retire ce descriptif et en dépose un nouveau : Horticulteur(trice) spécialisé(e) – Espace pour la vie. La fonction actuelle et la nouvelle fonction opéreront dans la même section et les membres seront contactés sous peu pour une rencontre avec le comité syndical.

**2. Jardinier(ière) au Jardin botanique ou en région (419) :**

La rémunération doit valider les allégations concernant l'ajout de nouvelles tâches (le travail en hauteur, les espaces clos et la conduite de véhicules tout-terrain).

**3. Mécanicien(ne) d'appareils motorisés (246), modification ou création :**

La rémunération dépose la version finale du descriptif et ne veut pas apporter les corrections demandées par le Syndicat, à la suite du sondage. La cause est portée en arbitrage.

**4. Mécanicien(ne) d'appareils motorisés en charge (création) :**

Nous devons attendre les résultats de *Mécanicien(ne) d'appareils motorisés*.

**5. Mécanicien(ne) en tuyauterie – chauffage (634) et Poseur(euse) d'appareils de chauffage (207) :**

La rémunération va déposer son projet final. Le Syndicat va valider le projet avec les membres sous peu.

Si vous avez des questions, n'hésitez pas à communiquer avec nous!

**Votre comité d'Évaluation, formation et perfectionnement,**

Lise Ouellette  
Valério Santella  
Eric Perreault